

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le mardi vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de BEAUPUY, sous la présidence de Monsieur Alain TOURNE.

Date d'envoi de la convocation : 13 septembre 2011

PRESENTS (votants) : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Sabine DUPOUX, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Séverine FAURE, Gaëtan LONGO, Philippe CAPDEVILLE, Michèle LANNES, Stéphane DURVILLE, Jean-Claude DAROLLES, Gaël JALABER, Alain TOURNE, Gérard FABRICE, Gérard DUFFRECHOU, Jean-Luc DUPOUX, Esther FAGES, Hervé BLIN, Bertrand LAHILLE, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Christine DUCARROUGE, Patrick DUBOSC, Gérard PAUL, Claude RIPAILLE, Jacques LAFFONT, Gérard ARAM, José SAINT-SUPERY, Bertrand BESSE, Roger HEINIGER, Sophia PETIT, Muriel ABADIE, Yves DRUILHET, Alain LOBRY, Thierry NAVECH.

SUPPLEANTS PRESENTS (non votants) : Josette LECHES, Bernard TANCOGNE, Valérie CHABAL.

TITULAIRES ABSENTS remplacés par un suppléant : Christine CLAIR, Michel TOURON

TITULAIRES ABSENTS : Henri D'ALBIS

ABSENTS ayant donné procuration : NEANT

A été nommé secrétaire : Jean-Luc DUPOUX

## ORDRE DU JOUR :

### **1. DECISIONS MODIFICATIVES**

- ⇒ BUDGET GENERAL
- ⇒ B.A. PETITE ENFANCE
- ⇒ B.A. ROULAGE

### **2. CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

### **3. RAPPORT D'ACTIVITES 2010**

### **4. POINT SUR L'AVANCEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE FONTENILLES**

### **5. MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS**

### **6. TICKETS RESTAURANT : MODIFICATION DE LA VALEUR FACIALE**

### **7. ZA PONT PEYRIN : VENTE PARCELLE A L'ENTREPRISE AIR COST CONTROL.**

### **8. ZA PONT PEYRIN : LANCEMENT ETUDE VIDEOPROTECTION.**

### **9. ZA RUDELLE : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE.**

### **10. ZA ROULAGE :**

- MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR VIABILISATION LOT AIR SUPPORT
- CONVENTION DE MANDAT AVEC SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MIDI-PYRENEES CONSTRUCTION
- VENTE D'UN LOT A L'ENTREPRISE AIR SUPPORT.

### **11. CONVENTION AVEC LA CCI DU GERS : PARTICIPATION FINANCIERE AU BUDGET 2011 COMMUNICATION / ANIMATION/ PROSPECTION DU PLAN RN 124**

### **12. POLE D'EXCELLENCE RURALE : CONVENTION ET MAQUETTE FINANCIERE**

### **13. POSITION DE PRINCIPE SUR LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS**

### **14. DIMINUTION DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION CLAUDE NINARD DE LIAS.**

### **15. APPEL A PROJETS « ACQUISITION ZONES HUMIDES » : DEMANDE DE SUBVENTION FEDER**

### **16. HOTEL D'ENTREPRISES : REFACTURATION DES DEPENSES DE PETIT ENTRETIEN AUX ENTREPRISES LOCATAIRES.**

### **17. AVIS SUR LE SCOT NORD TOULOUSAIN**

### **18. AVIS SUR LA 5EME MODIFICATION DU PLU DE L'ISLE-JOURDAIN.**

### **19. PROJET D'EXTENSION DE RADIO FIL DE L'EAU AU PAYS PORTES DE GASCOGNE ET FINANCEMENT DES UNITES DE TRAVAIL**

### **20. QUESTIONS DIVERSES**

M. LE CLECH', Maire de Beaupuy, est très honoré d'accueillir les délégués du Conseil Communautaire car la commune de Beaupuy, à son échelle, participe au dynamisme communautaire et il donne la parole au Président.

M TOURNE remercie M. LE CLECH' et souhaite dédier cette séance à André LOUPSANS, ancien Maire de Beaupuy, qui manque à la communauté de communes.

Il procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires et demande aux membres présents d'approuver le compte-rendu du dernier conseil.

Mme DUCARROUGE intervient car une erreur s'est glissée dans le PV du 28/06/2011, concernant la question relative à l'adhésion de la commune de Fontenilles. Elle s'était abstenue lors du vote, ce qui n'est pas écrit dans le PV. M. le Président dit que cela sera rectifié dans le prochain compte-rendu.

**Le compte-rendu du dernier conseil est accepté à l'unanimité, avec la modification demandée ci-dessus.**

**Ordre du jour :**

M. TOURNE laisse la parole à M. Gérard FABRICE pour présenter les différentes décisions modificatives.

**DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET GENERAL**

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
1641	278 252.35	024	278 252.35
<b>TOTAL</b>	<b>278 252.35</b>	<b>TOTAL</b>	<b>278 252.35</b>

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
022 (dépenses imprévues)	- 573,80	7788	5 958.30
60612 (électricité)	4 000.00		
61523 (gabions)	210.00		
6261 (affranchissement)	1 000.00		
6531 (indemnités élus)	5 000.00		
65737 (BA)	-4 877.90		
6574 (subvention CIDFF)	1 200.00		
<b>TOTAL</b>	<b>5 958.30</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 958.30</b>

Les écritures d'investissement correspondent à l'extraction des données qui concernent le *Roulage* pour pouvoir les intégrer dans le budget annexe « Roulage ».

Concernant le fonctionnement, quelques régularisations concernant les dépenses courantes jusqu'à la fin de l'année et la recette provenant du règlement de l'assurance pour les gabions qui ont été détruits en face de la déchetterie.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette Décision Modificative

**DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE**

Suite au résultat comptable positif de l'association Claude Ninard pour l'exercice 2010, il est proposé de diminuer le montant de la subvention qui leur est allouée à hauteur de 5877.90€ sur le B.A. Petite Enfance 2011.

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
6574	-5 877,90	774	-5 877,90
<b>TOTAL</b>	<b>-5 877,90</b>		<b>-5 877,90</b>

Le Conseil à l'unanimité approuve cette Décision Modificative.

## VOTE DU BUDGET ANNEXE DU ROULAGE

Suite à la création du Budget Annexe du Roulage lors de la séance du 28/06/2011, il convient à présent d'affecter les recettes et les dépenses concernant cette opération du budget général vers le budget annexe.

M. FABRICE présente ces affectations :

### INVESTISSEMENT :

Dépenses	1 318 410,43
Recettes	1 318 410,43

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 339 410,43
Recettes	1 339 410,43

Le Conseil à l'unanimité approuve le vote du budget primitif du Budget Annexe du Roulage pour l'exercice 2011.

## CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Président expose au conseil communautaire que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires.

La délibération instituant la commission :

- est à prendre, à la majorité simple, avant le 1er octobre 2011 pour que la commission exerce ces compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux, au plus tard le 15 octobre 2011.

Il précise que :

- cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :
  - participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
  - donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.
- L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :
  - de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
  - de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).
- Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :
  - être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
  - avoir 25 ans au moins,
  - jouir de leurs droits civils,
  - être familiarisées avec les circonstances locales,
  - posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
  - être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.
- La condition prévue au 2<sup>ème</sup> alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission,
- La liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :

- 10 commissaires titulaires,
  - 10 commissaires suppléants.
- La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président,  
Et après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité de créer, pour un exercice de ses compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).**

Après consultation des communes membres, afin qu'elles effectuent des propositions, une liste de membres potentiels sera dressée par le conseil communautaire.

Cette liste sera notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

## **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2010**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les services de la Communauté de Communes doivent réaliser tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées par l'EPCI.

Ce document de référence donne une vision synthétique de toutes les actions conduites par la Communauté de Communes.

Le présent rapport s'inscrit dans un contexte juridique et réglementaire conformément à l'article L. 5211-39 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 – Art. 40 :

*« Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement... »*

*Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.*

*Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.*

*Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'EPCI. »*

L'année 2010 constitue la 1<sup>ère</sup> année d'existence de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine et a été marquée par :

- ✓ L'installation d'un nouveau conseil et d'une nouvelle gouvernance.
- ✓ La création d'une identité visuelle et d'une nouvelle charte graphique.
- ✓ La réalisation du diagnostic touristique à l'échelle communautaire.
- ✓ Les candidatures à l'appel à projet gouvernemental « Pôle d'Excellence Rurale », et l'appel à projet de l'agence de Bassin Adour Garonne « Acquérir les zones humides pour mieux les protéger »
- ✓ L'élargissement des compétences de la Communauté :
  - animation sportive, touristique,
  - réalisation des diagnostics relatifs à l'accessibilité des espaces publics, bâtiments et installations recevant du public,
  - école de musique
  - piscine territoriale.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Adopte le rapport d'activités 2010 de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine qui sera transmis aux communes membres de l'EPCI, avant le 30 septembre 2011.**

## POINT SUR L'AVANCEMENT DE L'ADHESION DE FONTENILLES

M. TOURNE rappelle la procédure depuis la demande d'adhésion faite par la Commune de Fontenilles. Le conseil communautaire a délibéré favorablement le 28/06/2011. Les communes devaient ensuite se prononcer dans un délai de trois mois. Enfin, un arrêté conjoint des préfets du Gers et de la Haute-Garonne clôturera la procédure.

Le Président présente les résultats des votes communaux :

COMMUNES	Population totale légale au 01/01/2011	VOTES POUR	VOTES CONTRE
AURADE	591		11 contre
BEAUPUY	185	1 pour (voix prépondérante du Maire) 1 contre 9 abstentions	
CASTILLON SAVES	308	6 pour 1 contre	
CLERMONT SAVES	247		8 contre 1 pour
ENDOUFIELLE	573	13 pour 1 abstention	
FREGOUVILLE	312	Unanimité	
L'ISLE JOURDAIN	7191	24 pour 1 contre 3 abstentions	
LIAS	490	Unanimité	
MARESTAING	224		8 contre 2 abstentions 1 pour
MONFERRAN SAVES	731		5 contre 5 abstentions 4 pour
PUJAUDRAN	1298	Unanimité	
RAZENGUES	182	Unanimité	
SEGOUFIELLE	921	10 pour 1 contre 1 abstention	
<b>% COMMUNES</b>	<b>13</b>	<b>9 (69% soit &gt; 2/3)</b>	<b>4 (31%)</b>
<b>% POPULATION</b>	<b>13253</b>	<b>11460 (86% soit &gt;2/3)</b>	<b>1793 (14%)</b>

L'adhésion de la commune de Fontenilles à la CCGT au 1<sup>er</sup> janvier 2012 est donc largement actée. Il reste maintenant 3 mois pour concrétiser. La prochaine étape est l'organisation d'une réunion entre le bureau de la CCGT et les élus de Fontenilles, en présence du cabinet RCF pour mettre en œuvre l'adhésion. Il faut déterminer comment les compétences transférées vont s'exercer :

- soit en gestion directe,
- soit en représentation-substitution au sein des syndicats haut-garonnais.

Cette réunion du bureau est fixée au lundi 10 octobre 2011, à 18H30.

M. PAUL précise que la CDCI de la Haute-Garonne s'est réunie hier matin avec un avis favorable du Conseil Général et du Préfet de Région sur le schéma de coopération intercommunale.

Cette question de l'adhésion étant maintenant tranchée, Mme CHABAL demande si la mise en place d'un transport à la demande (TAD) pourra être de nouveau mis à l'ordre du jour début 2012.

M. TOURNE répond qu'effectivement des questions prioritaires devaient être traitées avant la fin de l'année. Il n'est donc pas exclu de s'emparer du dossier TAD puisque cette question, évoquée lors d'un précédent conseil, avait reçu un aval plutôt favorable de la part de l'assemblée. Cela reste une volonté de la CCGT.

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. le Président informe l'assemblée que le tableau des emplois doit être modifié :

Afin d'augmenter le temps de travail d'un agent affecté au service Tourisme et qui passera de 26 heures hebdomadaires à 35 hebdomadaires.

Il demande à M. LARROQUE d'intervenir en tant que co-président de la Commission Tourisme.

M. LARROQUE dit qu'il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'agent de 26 à 35 heures par rapport à la charge de travail que représente la mise en œuvre des actions préconisées dans le schéma touristique.

### Le Conseil Communautaire,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par délibération du 18/04/2011,  
Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire,

**DECIDE à l'unanimité de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011**, comme suit :

EMPLOIS	EFFECTIF	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS des FONCTIONNAIRES pouvant occuper les EMPLOIS
Directeur Général des services	1	35	- Direction de la communauté	ATTACHES
Directeur Adjoint	1	35	-Direction adjointe en charge des marchés publics	
	1	35		
Secrétariat de Direction	1	35	-Secrétariat de direction Comptabilité, accueil	ADJOINTS ADMINISTRATIFS OU REDACTEURS
Secrétaire Administrative	1	35	-Suivi administratif et gestion financière des compétences sportive et touristique	
Secrétaire Administrative	1	35	Responsable des ressources humaines et suivi des actions petite enfance	
Secrétaire Administrative	1	35	Tourisme : Responsable de l'animation et du suivi des actions	
Secrétaire Administrative	1	35	Tourisme : Accueil et information du public	

Entretien des Espaces Verts	1	35	- entretien et nettoyage des zones d'activités - entretien des espaces verts des bâtiments communautaires	ADJOINTS TECHNIQUES
Direction de la Crèche Familiale	1	35	Direction de la structure	PUERICULTRICES
Direction adjointe de la Crèche Familiale	1	4 h30 min	Mise en place des animations pour les Assistantes Maternelles	ADJOINTS D'ANIMATION
Secrétaire Administrative	1	17h30	Tourisme : Accueil et Information du public	
Assistants Maternelles	8	45	Accueil de 3 enfants (0-3ans) à leur domicile et participation aux animations.	AGENT NON TITULAIRE
Intervenant Musique	1	35	Directeur Pédagogique de l'Ecole de Musique	ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

## TITRES RESTAURANT : MODIFICATION DE LA VALEUR FACIALE

Par délibération du 29/05/2008, la Communauté de Communes avait mis en place les titres restaurant en faveur du personnel communautaire.

Le Président rappelle que les collectivités sont tenues, depuis la publication de la loi N° 2007-209 du 19/02/2007, d'inscrire au budget des dépenses relatives à des prestations d'action sociale en faveur de leur personnel et de leur famille. L'assemblée délibérante reste libre de déterminer le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager à ce titre.

Il propose de modifier la valeur faciale du titre restaurant ainsi que la répartition de la participation financière de la collectivité et de l'agent.

Aujourd'hui, la valeur du titre restaurant est de 5 € et la participation de la communauté de communes s'élève à 50 % de ce montant.

Il propose de **porter la valeur faciale du titre restaurant à 7 €**, avec une répartition de la participation comme suit :

- **60% à la charge de la collectivité**
- 40 % à la charge de l'agent

**A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011.**

M. CAPDEVILLE demande si le taux de 60% est légal. Le Président confirme que ce taux est conforme à la réglementation en vigueur.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Accepte la proposition du Président et décide que, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2011 :**

- La valeur faciale du titre restaurant sera portée à **7 €**,
- La répartition de la participation sera de **60% à la charge de la Communauté de Communes** et 40 % à la charge de l'agent.

## **ZA PONT PEYRIN : VENTE PARCELLE A L'ENTREPRISE AIR COST CONTROL**

Le Président informe l'assemblée que la Société Air Cost Control représentée par Madame et Monsieur Parelle domiciliée ZA Buconis, à L'Isle-Jourdain, confirme sa volonté d'acquérir la parcelle cadastrée CO 553, d'une superficie 15 248 m<sup>2</sup>.

La Société Air Cost Control est spécialisée dans le négoce, l'achat, le stockage et la revente des produits électriques ou métalliques pour l'industrie aéronautique et spatiale. Cette société compte aujourd'hui environ 45 salariés et est implantée en France, en Espagne, aux Etats-Unis, en Chine, au Moyen-Orient et en Allemagne.

Le projet consiste à réaliser un bâtiment industriel d'environ 2 500 m<sup>2</sup> sur la ZA Pont Peyrin pour accompagner le fort développement de la société.

M. TOURNE rappelle que des sondages géotechniques ont été réalisés pour confirmer que l'installation de l'entreprise Air Cost Control était possible.

Les dirigeants souhaitent signer un compromis de vente très rapidement. Une réduction du prix à 22 € au lieu de 27 € HT le m<sup>2</sup> est proposé. La Communauté de Communes apporte ainsi une aide de 76 240 € qui permettra à l'entreprise Air Cost Control de bénéficier d'un accompagnement financier du Conseil Général du Gers et du Conseil Régional Midi- Pyrénées à hauteur de 20% d'aides publiques.

Cela paraît raisonnable du fait de la superficie importante du lot, du nombre d'emplois et de l'intérêt pour notre territoire à garder cette entreprise sur place.

Le Président signale à l'assemblée que l'estimation n° 2011-160V 0324 réalisée par le Service des Domaines fixe le prix du m<sup>2</sup> à 22 € HT.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, en l'unanimité**

- o **Donne son accord pour vendre la parcelle cadastrée CO 553, d'une superficie de 15 248 m<sup>2</sup> à 22 € HT le m<sup>2</sup>, soit au total 335 456 € HT, à la Société Air Cost Control pour réaliser le projet décrit ci- dessus.**
- o **Autorise le Président** à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître Franck Julien, Notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

## **ZA PONT PEYRIN : LANCEMENT DE L'ETUDE SUR LA VIDEOPROTECTION**

Comme cela avait déjà été évoqué lors de réunions précédentes, le Préfet du Gers a envoyé deux nouveaux courriers (16/06/2011 et 05/08/2011) invitant la CCGT à réaliser rapidement le projet de vidéoprotection sur la ZA de Pont Peyrin.

Le développement de la vidéoprotection étant une des priorités du gouvernement, une enveloppe du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est consacrée au développement de ces projets.

Le Président propose de lancer rapidement cette étude.

M. BLIN intervient pour réaffirmer sa position négative sur ce projet, en rappelant que ces systèmes sont couteux et inefficace. Même l'agglomération toulousaine résiste à la diffusion de la vidéoprotection alors que l'Etat tente de la généraliser partout sur le territoire national.

Mme PETIT demande si les courriers de l'Etat s'apparentent à des propositions ou à des injonctions.

M. TOURNE répond que la gendarmerie considère que cela leur fournit une aide considérable. Nous devons les aider dans leur action de protection des citoyens. Cela rentre dans le contrat que la collectivité a avec eux. Nous ne devons pas perdre la confiance des gendarmes. Ce sont eux qui font des tournées quotidiennes et la collectivité doit les soutenir.

Mme FAGES demande si cela ne va pas les dédouaner de se rendre sur la ZA de Pont Peyrin. M. TOURNE répond que ce sera tout le contraire.

M. NAVECH demande si ce système pourrait être étendu à d'autres zones. La zone commerciale de Ségoufielle a aussi connu un casse assez important. M. TOURNE dit que ce n'est pas en discussion aujourd'hui.

M. DUBOSC informe le conseil que depuis que les locaux des services techniques de la Mairie sont sous vidéosurveillance, il y a moins d'effractions. Au niveau confidentialité, ce sont uniquement les gendarmes et les personnes habilitées qui peuvent visionner les images.

Mme PETIT se demande pourquoi ce ne sont pas les entreprises qui prennent en charge le système. M. TOURNE répond qu'il faut considérer cela comme un service rendu aux entreprises.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,  
Autorise le Président à lancer une consultation relative à la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la ZA de Pont Peyrin, à L'Isle Jourdain.**

Suffrages exprimés : 35

**Contre : 2** (BLIN, JALABER)

**Abstentions : 2** (PETIT, DURVILLE)

**Pour : 31**

## **ZA DE RUDELLE : APPROBATION DU CRAC 2010**

Le Président rappelle que, dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement, la SEM Gers était chargé d'aménager et de vendre les 9 lots de la ZA de Rudelle-Lias.

La SEM Gers a donc envoyé son Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) pour l'année 2010 :

- Trois actes de vente ont été signés en 2010 (Lot 4 : Carrosserie PERUZZO, Lot 5 : Torrificateur SCI BEAUPUY, Lot 6 : MENINI – Location à des entreprises).
- 4 compromis de vente ont été signés (Lot 8 : BAHI, Lot 1 : M. Rodriguez, Lot 2 : M. Voisenet, Lot 3 : M. Blanchard).

Le bilan financier récapitulatif de l'opération fait apparaître un bilan positif. Ce bilan est assez exceptionnel pour une zone d'activités mais cela s'explique du fait de :

- l'achat des terrains à bas prix,
- des coûts de viabilisation peu élevés (terrains plats, assainissement autonome),
- des subventions élevées qui représentent plus de 50% du coût de l'opération,
- la faible part des emprises publiques (voiries, espaces verts...) et la forte proportion de terrain commercialisable.

Gérard PAUL confirme et dit qu'en matière de petites entreprises, il y a une forte demande sur notre secteur. Il est important de leur offrir des lots pour s'installer.

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président  
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Adopte le Compte Rendu Annuel à la Collectivité sur le bilan de la ZA de Rudelle-Lias pour l'année 2010.**

## **ZA DU ROULAGE : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA VIABILISATION DU LOT AIR SUPPORT**

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine souhaite faire réaliser les études relatives aux accès, à la voirie et à la desserte par les réseaux pour l'installation de l'entreprise AIR Support sur la ZA du Roulage, avant que la totalité de la zone soit réalisée.

Le Président dit que la CCGT bénéficie d'un fort appui de l'Etat pour que l'installation de cette entreprise soit menée à bien dans le calendrier imparti. La commune de Pujaudran est également très impliquée. De son côté, la CCGT s'est engagée à fournir un terrain viabilisé. L'assainissement sera individuel au départ, sachant qu'à terme, la ZAE sera équipée d'un assainissement collectif.

Il faut donc engager très rapidement les travaux de viabilisation. La première action est le choix d'un maître d'œuvre.

La mission sera constituée des éléments de Maîtrise d'œuvre et d'assistance Architecturale et Paysagère.

Trois Bureaux d'Etudes ont été consultés et nous ont transmis leur proposition, Il s'agit de Techni-Cité, AIGS et BFE/ Urbane.

L'analyse des propositions s'est faite en fonction de 2 critères : 60% le prix et 40% la méthodologie.

La commission MAPA qui s'est réuni le 7 septembre propose à l'unanimité de retenir la candidature BFE/ Urbane pour un coût de 26 034.25 € HT.

#### **Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président Et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ✓ Approuve la proposition de Monsieur le Président de retenir l'offre de BFE/Urbane d'un montant de 26 034.25 €HT pour réaliser les missions d'études VRD préalables à l'installation de la société Air Support.
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ce dossier.

### **ZA DU ROULAGE : CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MIDI PYRENEES CONSTRUCTION**

Monsieur le Président rappelle au Conseil les démarches à entreprendre avant d'engager le projet d'aménagement de la ZA du Roulage à Pujaudran.

Compte tenu du type d'opération et de la nécessité de mener des démarches techniques, juridiques et financières, Monsieur Le Président propose de recourir pour cette opération à un maître d'ouvrage délégué.

La communauté de communes étant actionnaire de la SPL Midi-Pyrénées Construction (M.P.C), un mandat pourrait être confié à cette dernière pour mener à bien l'opération.

Le coût des ouvrages est provisoirement évalué à 3.7 M€HT.

Le montant des honoraires de MPC serait le suivant :

- ✓ Pour les études et le suivi technique de la réalisation : 4% des dépenses TTC.
- ✓ Pour les taches de commercialisation (mission limitée à la préparation des pièces nécessaires à la vente) : forfait de 7 200 € HT (pour 18 ventes maximum)
- ✓ Pour les taches de liquidation de l'opération : forfait de 18 000,00 €HT.

Mme DUCARROUGE demande si les coûts sont intéressants. M. TOURNE répond que c'est évidemment le cas. M. PAUL rajoute que cela permet aussi de répondre à l'urgence du dossier.

#### **Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président Et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ✓ Décide de recourir à un maître d'ouvrage délégué,
- ✓ Approuve la proposition de monsieur le Président de confier un mandat à la SPL Midi-Pyrénées Construction,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ce dossier..

### **ZA DU ROULAGE : VENTE D'UN LOT A AIR SUPPORT**

Le Président informe l'assemblée que la Société Air Support représentée par Monsieur Thibert domiciliée 28 avenue Clément Ader à Colomiers, confirme sa volonté d'acquérir les parcelles cadastrées CO 1117 (1769 m<sup>2</sup>) et 1118 (14 034 m<sup>2</sup>), d'une superficie totale de 15 803 m<sup>2</sup>.

La Société Air Support spécialisée dans la maintenance, l'entretien de matériels aéronautiques (fauteuils....) est en pleine expansion et ne dispose pas du foncier nécessaire pour réaliser son extension sur Colomiers. Cette société qui compte aujourd'hui 45 salariés, et après de nombreuses rencontres, a décidé de s'implanter sur la future zone d'activités du Roulage.

La Société Air Support aménagera ces parcelles et construira dans un 1<sup>er</sup> temps un bâtiment industriel de 2 500 m<sup>2</sup>.

Le Président propose de vendre à l'entreprise Air Support les parcelles CO 1117 et 1118, situées sur la zone du Roulage, au prix de 25 €HT le m<sup>2</sup>, ce qui permettra à l'entreprise Air Support de bénéficier

d'un accompagnement financier du Conseil Général du Gers et du Conseil Régional Midi- Pyrénées à hauteur de 20% d'aides publiques.

Le Président signale à l'assemblée que l'estimation n° 2011-334V 0295 réalisée par le Service des Domaines fixe le prix du m<sup>2</sup> à 27 € HT, avec une marge de négociation de 15%.

M. JALABER espère que la société est consciente de l'effort consenti par la communauté. De plus, avant avec la TP, il y avait un retour sur investissement pour la collectivité ; aujourd'hui, c'est moins évident à part le fait de créer ou de conserver des emplois pour ne pas être une cité dortoir.

M. PAUL dit qu'il a participé à une réunion intitulée « plateforme industrie » avec des entreprises du Gers. Ce qu'il en ressort, c'est que tous ces chefs d'entreprises souhaitent créer des emplois mais ne trouvent pas de main d'œuvre qualifiée sur le territoire.

Il est donc prévu une opération de formation sur les emplois recherchés en partenariat avec Pôle Emploi, la CCI, la DIRECCTE, l'ADEC ...

Les perspectives de création d'emplois sont importantes.

M. TOURNE regrette la disparition de la TP, et précise que lors de ses rencontres avec les chefs d'entreprises, aucune n'a jamais abordé la TP comme un frein à l'installation. Pour la communauté, la suppression de la TP va se traduire par un gel de la croissance des ressources financières. Malgré tout il faut continuer à accueillir des entreprises pour que l'emploi soit sur place. Toutes les collectivités continuent d'ailleurs à se battre pour le faire.

M. LAFFONT dit que la suppression de TP ne change rien aux ressources de la CCGT.

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **Donne son accord pour vendre les parcelles cadastrées CO 1117 et 1118, d'une superficie totale de 15 803 m<sup>2</sup> à 25 € HT le m<sup>2</sup>, soit au total 395 075 € HT, à la Société Air Support pour réaliser le projet décrit ci- dessus.**
- **Autorise le Président** à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître Franck Julien, Notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

Suffrages exprimés : 35

**Contre : 0**

**Abstentions : 1 (PETIT)**

**Pour : 34**

### **CONVENTION AVEC LA CCI DU GERS : PARTICIPATION AU BUDGET 2011 COMMUNICATION/ANIMATION/PROSPECTION DU PLAN RN 124**

Le Président rappelle que le projet, baptisé "**Plan RN 124 – Gascogne Vallée**", consiste à créer une offre économique à visibilité régionale, répartie sur 4 zones d'activités offrant 150 ha.

La conduite de ce projet a justifié la création d'un syndicat mixte d'études dont l'objet est limité à la réalisation des études préalables à l'aménagement des zones d'activités.

Par ailleurs, l'animation du projet a été confiée à la CCI du Gers.

Lors du Comité de pilotage du 20 juillet dernier, le budget modifié relatif au volet communication/animation/prospection pour l'exercice 2011 a été approuvé par l'ensemble des membres, pour un montant total de 144 127,96 €.

Comme chaque année, la répartition de ce budget est la suivante :

CCI du Gers : 50 %

Les 3 CC : 50% (pour moitié à part égale et pour moitié au prorata de leur population DGF).

Ce qui donne pour l'exercice 2011 :

	TOTAL	144 127,96 €	TAUX	MONTANT
CCI DU GERS	50%	72 063,98 €	50%	72 063,98 €
GRAND AUCH	50%	72 063,98 €	23%	33 741,88 €
CCAG			12%	17 335,90 €
<b>CCGT</b>			<b>15%</b>	<b>20 986,21 €</b>

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le versement d'une contribution au Volet Communication - Animation – Prospection du Plan RN 124, pour l'année 2011, pour **un montant de 20 986,21 €** (vingt mille neuf cent quatre vingt six euros et vingt et un centimes)
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2011,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente.

## POLE D'EXCELLENCE RURALE : CONVENTION ET MAQUETTE FINANCIERE

Le 26 juillet dernier, Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Agriculture, a notifié le Pôle d'Excellence Rurale « VELOPOLE » dont la dotation s'élève à 679 291€.

En parallèle, les services de la Préfecture ont établi un projet de convention-cadre qui détermine les modalités d'attribution de la subvention.

Les fonds attribués sont répartis selon la maquette financière suivante :

Intitulé Opération	Lieu	coût	Tx aide total	PER				
				U.E	%	Etat	%	% Etat Europe
Ecole des métiers du vélo	CC de la Gascogne Toulousaine	1 488 460 €	15%			74 423 €	5%	5%
Développement économique de Culture Vélo	CC de la Gascogne Toulousaine	615 769 €	15%			30 788 €	5%	5%
Accueil d'entreprises (métiers du vélo)	CC de la Gascogne Toulousaine	750 000 €	15%			37 500 €	5%	5%
Développement des mobilités douces entre la Gare et les zones d'emplois de la Gascogne Toulousaine	CC de la Gascogne Toulousaine	1 246 000 €	56%	<b>111 180€</b> (LEADER)	9%	300 000 €	24%	33%
Création d'une piste BMX	CC de la Gascogne Toulousaine	380 000 €	63%	<b>68 400€</b> (FEADER mes 321)	18%	57 000 €	15%	33%
<b>TOTAL</b>		<b>4 480 229 €</b>	<b>31%</b>	<b>179 580 €</b>	<b>4,0%</b>	<b>499 711 €</b>	<b>11,15%</b>	<b>15,2%</b>
				<b>679 291 €</b>				

M. TOURNE félicite M. BRISCADIEU pour son engagement dans la mise en œuvre du PER.

M. LOUBENS demande quel est le coût estimé pour la CCGT. M. TOURNE répond que cela dépend des opérations.

En ce qui concerne l'accueil de nouvelles entreprises, il faudra voir ce que la CCGT fera. Pour les mobilités douces, c'est la commune de L'Isle Jourdain qui sera maître d'ouvrage. Quant à la réalisation de la piste BMX, cela aura un coût pour la CCGT si elle est maître d'ouvrage.

### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ⇒ Autorise le Président à signer la convention cadre avec l'Etat.

## POSITION DE PRINCIPE SUR LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS

Monsieur JALABER, Vice Président, présente la loi 2010-625 du 9 juin 2010 qui a créé les Maisons d'Assistants Maternels. Il s'agit d'un nouveau mode d'accueil pouvant accueillir des enfants de moins de 6 ans, géré directement par des assistants maternels (maximum 4). En effet, des assistants maternels peuvent désormais se regrouper dans un même logement pour exercer l'accueil de jeunes enfants.

Ce nouveau mode d'accueil, strictement réglementé, est soumis à l'avis favorable du Président du Conseil Général qui délivre un agrément et autorise la création d'une Maison d'Assistants Maternels en fonction de nombreux critères et du respect de la législation en matière de santé publique.

Cependant, l'avis du maire de la commune d'implantation de la structure est obligatoire pour délivrer l'autorisation d'ouverture au public (article R.132-27 du code de la construction et habitat).

Depuis le 1er janvier 2009, la Communauté de Communes exerce la compétence petite enfance en développant les services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Ainsi, la crèche familiale propose un accueil au domicile d'assistantes maternelles salariées par la collectivité. Celles-ci sont encadrées par une directrice et un adjoint qui assurent les animations et le respect du règlement de fonctionnement.

La loi sur la création des Maisons d'Assistants Maternels n'interdit pas le financement public pour assurer le fonctionnement de cette activité privée, car gérée par des assistants maternels indépendants.

Il dit qu'une de ces maisons s'est montée sur Cologne. Lors de la Commission Petite Enfance du 9 février 2011, les élus étaient d'accord pour ne pas verser d'aides à ces maisons car :

- il y a déjà un budget conséquent pour la petite enfance,
- ce sont des assistantes maternelles libérales.

Avant qu'il y ait une initiative sur le territoire de la Gascogne Toulousaine, M. JALABER souhaiterait que la CCGT prenne d'ores et déjà une position de principe à ce sujet.

M. LOUBENS trouve normal de ne pas subventionner. Il trouve toutefois que le système n'est pas égalitaire car la Maison de l'Enfance ne peut pas accueillir tous les enfants de la Gascogne Toulousaine.

M. JALABER rappelle qu'il y a 120 assistantes maternelles sur le territoire (environ 65 sur l'Isle Jourdain et 55 sur le reste des communes) et la CCGT les aide déjà par l'intermédiaire du RAM.

M. LOUBENS dit qu'il y a des actions financées par la CCGT et d'autres pas. C'est donc inégalitaire. C'est forcément le cas car, comme lui répond M. JALABER, le tarif des 8 assistantes maternelles de la CCGT est imposé par la CAF alors que les assistantes libérales choisissent leurs tarifs et leurs horaires.

Mme DUCARROUGE fait remarquer que L'Isle Jourdain va avoir de nombreux logements supplémentaires, les ZAE se remplissent, les structures d'accueil sont pleines : il ne faut pas se passer de ces opportunités.

M. TOURNE précise que la CCGT ne les interdit pas mais la proposition de la commission est de ne pas les accompagner financièrement.

M. PAUL rajoute que les maisons d'assistants maternels sont à l'identique des crèches – halte garderies mais il y a un gros vide juridique dans la loi et les décrets relatifs à ce dossier. En cas de problème, la collectivité aura une part de responsabilité. C'est pourquoi, le conseil général du Gers s'est positionné et a émis des règles : il a validé un guide qui fixe les modalités d'intervention départementale élaboré par le service de PMI.

Il est plus sage de suivre la position de la commission petite enfance aujourd'hui et, si cela évolue, la CCGT pourra toujours prendre une autre délibération.

### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- ⇒ Décide de ne pas aider financièrement les Maisons d'Assistants Maternels qui s'implanteront sur le territoire de la CCGT.

Suffrages exprimés : 35

**Contre : 0**

**Abstentions : 3** (DUCARROUGE, LOUBENS, LARROQUE)

**Pour : 32**

## DIMINUTION DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION CLAUDE NINARD DE LIAS

Messieurs JALABER, PAUL et Madame LANNES sortent de la salle pour ne pas participer au débat ni pour prendre part au vote de ce point de l'ordre du jour.

Au vu des comptes de résultats 2010 de l'association Claude Ninard qui font apparaître un résultat positif et conformément à l'article 3 de la convention de partenariat signée entre la CCGT et l'association le 31 janvier dernier qui précise : « L'attribution de la subvention de fonctionnement de l'année n+1 sera calculée en fonction de la production du bilan financier. », le Président propose au conseil que la subvention acceptée et votée pour l'année 2011 soit minorée d'un montant de 6 531€. Le montant total de la subvention pour l'année 2011 s'élèverait donc à 113 589€.

### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ⇒ Décide de minorer la subvention pour l'année 2011 de 6 531€, à l'association Claude Ninard.
- ⇒ Fixe le montant total de la subvention à 113 589€.
- ⇒ Autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

## APPEL A PROJETS « ACQUISITION ZONES HUMIDES » : DEMANDE DE SUBVENTION FEDER

M. le Président rappelle que la C.C. de la Gascogne Toulousaine est lauréate de l'Appel à projets « Acquérir les zones humides pour mieux les préserver » lancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le conseil communautaire a décidé, par une délibération du 28 juin 2011, de signer une convention pluriannuelle avec l'Agence de l'Eau afin de définir les conditions de la mise en œuvre de ce projet. Cette convention sera valable jusqu'au 31/12/2013.

Il demande à présent au Conseil de délibérer pour obtenir une subvention FEDER à hauteur de 50 % du coût de l'opération.

### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- s'engage dans la mise en œuvre du projet «Préservation des zones humides riveraines de la Save à L'Isle Jourdain » qui rentre dans l'axe 3, mesure 3, sous-mesure 2-2 du programme FEDER ;
- fixe le commencement d'exécution du projet au 01/10/2011 et la fin d'exécution prévisionnelle au 31/12/2013 ;
- **arrête le montant des dépenses prévisionnelles à hauteur de 153 540 € HT ;**
- **adopte le plan de financement** de l'opération ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT
Acquisitions foncières	106 000 €
Autres travaux : Aménagements paysagers (restauration prairie, plantation haie, ...)	13 300 €
Conseil : Assistance à maîtrise d'ouvrage	34 240 €
<b>TOTAUX</b>	<b>153 540 €</b>

RESSOURCES	MONTANT	%
Union européenne	46 062 €	30%
Établissements publics : Agence de L'Eau Adour Garonne	76 770 €	50%
Autofinancement sur Fonds propres	30 708 €	20%
	<b>153 540 €</b>	<b>100%</b>

## **HOTEL D'ENTREPRISES : REFACTURATION AUX ENTREPRISES LOCATAIRES**

Lors des vérifications trimestrielles des convecteurs, il a été constaté que beaucoup de grilles sur les ventilos-convecteurs étaient cassées et ce dans pratiquement tous les bureaux de l'Hôtel d'Entreprises (rez-de-chaussée).

La Communauté ayant un contrat de maintenance avec la Société en charge de la vérification et de l'entretien des ventilos-convecteurs, le remplacement de l'ensemble des grilles cassées a été effectué.

Comme indiqué dans les baux signés avec les locataires de l'Hôtel d'Entreprises, toutes les réparations doivent être remboursées à la Communauté de Communes.

Suivant facture acquittée par la communauté (mandat 592/2010), le prix unitaire d'une grille s'élève à 21,25€ TTC.

Le Président propose de refacturer aux locataires le coût de ces interventions, selon ce prix unitaire et au prorata du nombre de grilles remplacées par bureau.

### **Le Conseil Communautaire,**

#### **Entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide de refacturer aux locataires de l'Hôtel d'Entreprises, les grilles remplacées dans chaque bureau au tarif unitaire de 21,25€ TTC.

## **AVIS SUR LE SCOT NORD TOULOUSAIN**

Par délibération du 27/06/2011, le Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Les personnes publiques associées et les collectivités limitrophes sont donc consultées pour avis à rendre dans un délai de 3 mois. Sans avis express des personnes consultées, cet avis est réputé favorable.

Après présentation du projet, le Président demande au conseil de rendre un avis.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Donne un avis favorable** au projet arrêté de SCOT du Syndicat Mixte du Nord Toulousain.

## **AVIS SUR LA 5EME MODIFICATION DU PLU DE L'ISLE JOURDAIN**

Le Président présente le projet de 5<sup>ème</sup> modification du PLU de la Commune de L'Isle Jourdain.

Conformément aux articles L 123-13, L 122-4 et L 121-4 du Code de l'Urbanisme, cette modification est soumise à enquête publique. Elle s'est déroulée du 11 juillet au 22 août 2011 inclus.

Cette 5<sup>ème</sup> modification a pour objet :

- la réduction de l'inconstructibilité de part et d'autre de la zone naturelle du ruisseau de Laffite,
- la modification de l'implantation des constructions en zone UE2,
- la modification de l'annexe des emplacements réservés,
- la modification des orientations d'aménagement particulières du secteur de Saint-Aguets.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Donne un avis favorable** au projet de modification (5<sup>ème</sup>) du PLU de la Commune de L'Isle Jourdain.

## **PROJET D'EXTENSION DE RADIO FIL DE L'EAU AU PAYS PORTES DE GASCOGNE ET FINANCEMENT DES UNITES DE TRAVAIL**

Lors du conseil d'administration du pays Portes de Gascogne du 29/04/2011, a été présenté le projet d'extension de Radio Fil de l'Eau qui deviendrait la Radio du Pays Portes de Gascogne avec l'ouverture d'un 2<sup>ème</sup> studio dans la partie Nord du territoire.

Cette évolution nécessite l'appui des communautés de communes du territoire, dans l'optique de mettre en place des actions radio sur chacune en 2012-2013.

Le partenariat prendrait la forme de prestations (Unités de travail) via des émissions présentant les acteurs locaux et des événements fédérateurs et symboliques en terme d'image.

Pour couvrir les frais de ces opérations de valorisation du territoire, chaque communauté de communes sera sollicitée à hauteur de 750 € par unité de travail. Il est proposé 3 unités pour la C.C. de la Gascogne Toulousaine, soit un coût global de 2 250 € sur 18 mois.

Le Président propose au conseil de délibérer pour :

- accepter le partenariat financier pour la mise en place de la Radio du Pays,
- déterminer le nombre d'unités sur le territoire de la CCGT.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Accepte de participer financièrement au projet d'extension de Radio Fil de l'Eau, à hauteur de 3 unités de travail (coût unitaire de 750 €), soit un coût global de 2 250 €.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

➤ M. LONGO demande où en est le dossier accessibilité. Christel DANDIEU qui répond la consultation a été relancée le 9 septembre et la date limite de remise des plis est le 3 octobre. Le résultat de l'analyse des offres se fera en commission MAPA le 17 octobre pour une décision en conseil communautaire le 20 octobre. La première réunion de travail avec le bureau d'études retenu devrait donc avoir lieu en novembre prochain.

➤ M. DUFFRECHOU voudrait savoir si la CCGT a prévu d'aménager le parking de co-voiturage situé à côté de Pont Peyrin. M. TOURNE répond que la compétence co-voiturage n'est pas intercommunale et que le terrain est communal. Donc cette question n'intéresse pas aujourd'hui la communauté de communes.

Après s'être assuré qu'il n'y avait pas d'autres questions diverses, M. le Président fixe la date du prochain conseil communautaire au jeudi 20 octobre 2011, à la salle des fêtes de Clermont Savès et clôture la séance.

M. LE CLECH' invite ensuite l'ensemble du conseil à poursuivre la discussion, cette fois informelle, autour du verre de l'amitié.

***Le secrétaire de séance***

*Signé*

**Jean-Luc DUPOUX**

***Le Président***

*Signé*

**Alain TOURNE**